

Les commandes prises par nos Représentants ne sont définitives qu'après notre acceptation écrite.

L'annulation d'un ordre ne peut être obtenue qu'avec notre consentement ; les articles spéciaux, fabriqués sur commande, ou comportant un décor ne peuvent, en aucun cas, être repris.

Les fabrications réalisées sur dessins ou modèles fournis par nos clients sont exécutées sous leur entière responsabilité et ils s'engagent à se substituer immédiatement et totalement à nous, au cas où nous serions recherchés, en raison de brevet ou dépôt de modèle.

Le client est seul responsable du choix de son produit, il devra s'assurer, sous sa seule responsabilité, qu'il convient à l'usage pour lequel il est mis en œuvre.

Nos marchandises sont garanties pendant 2 ans, hors produits électroniques échangés et/ou réparés, contre tous vices de construction. Cette garantie est expressément limitée au remplacement gratuit de la pièce reconnue défectueuse, sans que nous ayons à participer en rien aux frais quelconques de dépose, repose, remise en état, peinture, etc...

Les délais de livraison ne sont donnés qu'à titre indicatif et leur inobservation ne peut donner lieu à des pénalités ou à des dommages-intérêts à moins que ces conditions stipulées dans la commande aient été expressément acceptées par nous.

Nos marchandises sont vendues départ de nos établissements c'est-à-dire que le transfert de propriété et le transfert du risque s'effectuent au moment où elles sont confiées aux transitaires et transporteurs en charge des acheminements. Ces dernières voyagent, même si par exception le franco est accordé, aux risques et périls du destinataire.

Nos prix sont nets, sans engagement et susceptibles d'être modifiées sans avis préalable. La facturation est faite au cours du jour de la livraison, à moins de spécifications contraires établies d'un commun accord.

Les emballages sont facturés au plus juste prix, perdus, non repris. Le camionnage et le port sont à la charge de l'acheteur :

Pour toute commande d'un montant inférieur à 350 € HT, les frais de transport seront facturés comme suit :

- Envoi inférieur à 1 kg : facturation à hauteur de 11 euros HT.
- Envoi supérieur ou égal à 1 kg : facturation à hauteur de 21 Euros HT

Pour toute commande spécifique de réassort de clés, une participation aux frais de transport de 5 Euros sera facturée

Pour toute commande spécifique de porte blindée, une participation aux frais de transport de 95 Euros sera facturée

Faute d'instructions précises de la part de celui-ci, nous faisons les expéditions au mieux, selon ce que nous croyons être son avantage. Transport Express : toute demande pour un transport express sera facturée au coût réel (ex Taxi colis/Livraison à heure précise) ou au forfait en vigueur.

Les réclamations doivent être formulées par écrit dans les 8 jours suivant la réception des envois.

Aucun retour de marchandise n'est accepté sans notre accord préalable. En tout état de cause, un **abattement forfaitaire de 15 %** sera appliqué sur tout article repris. Ce retour doit avoir lieu dans les 8 jours maximum suivant la livraison et franco domicile. Au-delà, nous ne pourrions pas prendre en compte la demande. La valeur de ces articles ne sera créditée que s'ils sont en parfait état, ni rouillés ni défraîchis. Le montant en sera déduit sur le relevé du mois suivant.

Toutes nos marchandises sont payables à Saint-Thibault comptant net et sans escompte, seule la TVA correspondante au prix effectivement payé ouvrira droit à déduction. Les conditions de règlement ne pourront excéder 45 jours fin de mois ou 60 jours net, date de facture (Loi LME 2008-776 du 5.08.2008). Pour les départements de la Guadeloupe, de la Martinique, de la Guyane, de la Réunion, ainsi que des collectivités d'outre-mer de Mayotte, de Saint-Pierre-et-Miquelon, de Saint Martin et de Saint Barthélemy, ce délai est décompté à partir de la date de réception des marchandises.

Aucune condition de paiement accordée antérieurement et même répétée ne nous engage pour les fournitures à venir pour lesquelles, sauf convention contraire écrite, nous nous réservons le droit de revenir à nos conditions générales de vente. Les traites envoyées à l'acceptation doivent nous être retournées dans les 48 heures, conformément aux dispositions du Code du Commerce.

En aucun cas, le retard dans le transport ou la non réception de la marchandise ne pourront être invoqués pour justifier un retard dans les paiements.

De convention expresse et sauf report sollicité à temps et accordé par nous, le défaut de paiement de nos fournitures à l'échéance fixée pourra entraîner :

1°) l'exigibilité immédiate de toutes les sommes restant dues quel que soit le mode de règlement prévu.

2°) la perception de pénalités de retard selon la Législation en vigueur (Loi LME 2008-776 du 5/08/08) et qui ne peuvent être inférieures à 3 fois le taux d'intérêt légal ou le taux de la BCE majoré de 10 points à défaut d'accord contractuel.

En outre, à titre de dommages et intérêts et de clause pénale, les sommes exigibles en capital, intérêts et frais pourront être majorées forfaitairement de 12 % (article 1226 du Code Civil).

Les frais de retour des traites impayées sont toujours à la charge de l'acheteur. Nous nous réservons le droit d'annuler sans avis les commandes d'un débiteur défaillant.

En cas de contestation les Tribunaux de Paris sont compétents. Nos traites ou l'acceptation de règlement ne font ni novation ni dérogation à cette clause attributive de juridiction.

Toute remise de commande implique l'acceptation sans réserve des conditions ci-dessus. Les caractéristiques des articles portés sur nos catalogues ne peuvent nous engager et nous nous réservons soit de leur apporter toutes modifications que nous jugerions utiles, soit de les supprimer.

Clause de réserve de propriété (Loi du 12 Mai 1980 & Articles 2329 à 2372 du Code Civil)

BRICARD conserve l'entière propriété des biens faisant l'objet du contrat de vente jusqu'à complet paiement du prix facturé. Cependant, à compter de la livraison chez l'acheteur, ce dernier est entièrement responsable du stockage des dits biens, des risques et de la responsabilité des dommages que ces biens pourraient subir ou occasionner pour quelque cause que ce soit.

Dans le souci d'améliorer sa production BRICARD se réserve le droit de modifier sa production sans préavis.

Signature précédée de « BON POUR ACCORD »
+ CACHET de la Société